

G.3 LOGEMENT

Aide à la démolition reconstruction

G.3.13



Objet :

Favoriser le renouvellement du parc social par le financement de la démolition des logements sociaux (PLAI et PLUS) cumulant des dysfonctionnements sociaux et techniques en vue de la création d'une offre nouvelle de qualité.

Bénéficiaires :

Bailleurs sociaux.

Montant de l'aide :

15 % du coût HT des travaux de démolition des logements conventionnés (PLAI et PLUS), plafonnée à 3 000 €.

Conditions :

- L'opérateur doit convenir avec le Département d'un programme pluriannuel d'opérations de démolition-reconstruction. Dans le cadre de ce programme, le nombre global de logements démolis devra être compensé par un nombre équivalent de logements créés.
- Le choix des sites proposés pour la démolition doit être motivé par un diagnostic des dysfonctionnements architecturaux, techniques et sociaux.
- Les conditions de renouvellement de l'offre nouvelle devront être détaillées et faire l'objet d'une motivation (localisation, nombre et typologie des logements, choix architecturaux et techniques).

Dossier de candidature :

Le dossier de candidature devra être composé des pièces suivantes :


- Déclaration d'intention sollicitant l'octroi de la prime départementale.
- Délibération du maître d'ouvrage approuvant le plan de financement de l'opération.
- Justificatif du titre de propriété.
- Copie de la convention APL en vigueur.

- Présentation des caractéristiques techniques de l'opération.
- Présentation du plan de financement complet prévisionnel.
- Echancier de réalisation des travaux.
- Plan de situation des logements démolis.
- Etat récapitulatif du coût (H.T.) des travaux de démolition.

L'instruction du dossier est réalisée par le service Habitat du Conseil Général.

Les modalités détaillées de cette aide figurent dans le règlement adopté par le Conseil Général le 4 décembre 2009 (délibération IV-D 1).

s'adresser à :

 <p>VENDÉE CONSEIL GÉNÉRAL</p>	<p>LA DIRECTION DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA FAMILLE Service : Habitat Tél. 02.51.44.66.69</p>
--	---